

Accueil des étudiants étrangers en stage hospitalier

Réglementation :

Conformément à l'instruction N° DGOS/RH1/DGESIPA-MFS/2011/352 du 8 septembre 2011 relative au rappel des obligations des établissements publics de santé accueillant des étudiants étrangers en cours de second cycle des études médicales dans leur pays d'origine.

Tout étudiant en **second cycle** des études médicales dans une faculté de médecine étrangère, peut venir effectuer un stage d'observation, **s'il existe un accord de coopération**, (différent d'un accord Erasmus), entre les deux facultés, d'une durée **minimum d'un mois et maximum de trois mois**, renouvelable une fois.

Procédure :

Tout étudiant désirant effectuer un stage dans un hôpital de notre GHU doit contacter Mme Saligot, (alexandrie.saligot@sorbonne-universite.fr) ou (christine.legrand@sorbonne-universite.fr) et faire parvenir les documents et informations suivantes :

- Un CV (au format PDF ou Word).
- Une lettre de Motivation (au format PDF ou Word).
- Une liste de 5 spécialités, classées par ordre de préférence.
- Les dates exactes de début et de fin (Jour-Mois-Année) pour chaque stage.
- Le nom complet de votre université
- L'année d'étude dans laquelle l'étudiant sera lors du stage.
- Une attestation du niveau de langue française B2 est exigée.
(si vous n'avez pas ce niveau de langue, votre demande de stage sera refusée).

Cette demande devra nous parvenir 3 mois minimum avant le début du stage.

L'inscription à la Faculté de médecine Sorbonne Université **est payante et le stage n'est pas rémunéré.**

S'il y a une possibilité d'accueil, l'étudiant devra déposer son dossier (pièces à fournir ci-dessous) auprès du service de Scolarité.

Faculté de Médecine Sorbonne Université « Site Saint-Antoine »

Service de la Scolarité 2ème cycle / 3ème étage bureau 318

27 Rue de Chaligny 75571 PARIS cedex 12

Inscription administrative : (Liste des pièces à fournir)

- Photocopie de la carte d'étudiant
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- Photocopie de la carte d'Européenne d'assurance maladie
ou assurance privée couvrant la maladie pour les non européens
- Attestation d'assurance couvrant la responsabilité Professionnelle (stage)
- Attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile (Faculté)
- Attestation d'assurance individuelle rapatriement
- Certificat de vaccination (Diphtérie - Tétanos - Poliomyélite, Hépatite B),
prévu par l'article L.3111-4 du code de santé publique
- Une photographie d'identité
- N° INE (Identifiant National Etudiant) pour ceux qui ont déjà été inscrit en France.

Remarque :

- Tout dossier incomplet sera rejeté
- L'inscription ne peut être effectuée par correspondance
- Le service de Scolarité étant fermé au mois d'août, si vous souhaitez débiter votre stage hospitalier durant ce mois, vous devrez impérativement remplir les formalités relatives à votre inscription administrative avant le 15 juin de l'année.

Les hôpitaux de notre GHU :

Hôpital Pitié Salpêtrière : 47/83 Bd de l'hôpital, 75651 PARIS cedex 13

Hôpital Saint-Antoine : 184 rue du fbg Saint-Antoine, 75571 PARIS cedex 12.

Hôpital Tenon : 4 rue de la Chine, 75970 PARIS cedex 20.

Hôpital A. Trousseau : 26 av du Dr Arnold Netter, 75571 PARIS cedex 12.

Internet utiles :

Site Internet de la Faculté de Médecine : www.medecine.sorbonne-universite.fr

Site Internet de l'AP-HP (localisation et services des hôpitaux) : www.aphp.fr